



Document d'information

Armement des agents de l'ASFC

Contexte

Le budget fédéral de 2006 a alloué à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) 101 millions de dollars sur deux ans pour lancer le processus d'armement des agents de l'ASFC et recruter 400 nouveaux agents. Environ 4 800 agents des bureaux d'entrée terrestres et maritimes ainsi que des agents responsables de l'exécution de la loi, des enquêtes et du renseignement à l'intérieur, seront formés et équipés d'armes à feu de service dès que l'Initiative d'armement sera totalement mise en œuvre. Des agents dûment formés et armés ont commencé à être déployés à la fin de juillet 2007. À l'heure actuelle, 108 agents de l'ASFC sont armés dans l'ensemble du Canada. D'ici le 31 mars 2008, de 250 à 300 agents armés auront été déployés. Au Québec, ainsi que dans toutes les régions dans l'ensemble du Canada, les agents de l'ASFC armés sont déployés en fonction du volume des voyageurs et du niveau de risque aux bureaux d'entrée.

Pourquoi le gouvernement du Canada arme-t-il les agents de l'ASFC?

Le gouvernement arme les agents de l'ASFC afin de renforcer la sécurité à la frontière et la sûreté des agents. Donner des armes à feu de service et une formation aux agents améliorera leur efficacité à la frontière en leur permettant d'exécuter davantage d'activités d'application de la loi avant de demander l'aide des services de police. L'ASFC fournit à ses agents les outils et les ressources dont ils ont besoin pour protéger la frontière du Canada et sécuriser les collectivités.

Formation

Les agents de l'ASFC qui seront armés devront avoir suivi avec succès le cours sur l'arme à feu de service de l'ASFC de trois semaines qui tient compte des conditions de travail propres à l'ASFC. La formation sur le maniement des armes à feu ne se limite pas à apprendre à manier une arme à feu de façon sécuritaire, elle s'intéresse aussi à l'intégration des armes à feu au processus décisionnel sur le recours à la force et comprend des exercices de simulation dans des situations réelles propres à l'ASFC. La formation est donnée aux installations de la GRC à Ottawa (Ontario) et à Chilliwack (Colombie-Britannique). En plus de la capacité actuelle et éventuelle en matière de formation dans ces installations de la GRC, l'ASFC est à la recherche d'autres établissements du gouvernement ou du secteur privé qui pourraient être utilisés en attendant que les travaux d'agrandissement du Centre d'apprentissage de l'ASFC à Rigaud (Québec) soient terminés.

Sécurité à la frontière

L'adoption des armes à feu est une initiative sérieuse et complexe. L'ASFC a mis en place plusieurs mesures pour assurer la sécurité de ses agents, des voyageurs et des collectivités frontalières, comme un programme complet de formation sur le maniement des armes à feu, un programme rigoureux de sélection des agents ainsi que des politiques et procédures détaillées pour guider et appuyer ses agents. Cette initiative est mise en œuvre de façon sécuritaire, professionnelle et sans retards injustifiés.